

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le mardi 13 décembre 2022, à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding.

Commissaires présents :

M^e Joe Ortona, président
M. Agostino Cannavino, vice-président
M. Mario Bentrovato, commissaire
M^{me} Maria Corsi, commissaire parent
M^{me} Sophie De Vito, commissaire
M. Jamie Fabian, commissaire
M^{me} Rosemarie Federico, commissaire parent
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Ellie Israel, commissaire
M. James Kromida, commissaire
M. Joseph Lalla, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M. Tony Speranza, commissaire parent
M. Daniel Tatone, commissaire parent – via TEAMS

Commissaires non présents :

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur
M^{me} Darlene Kehyayan, directrice adjointe, Ressources humaines
M^{me} Sandra Léveillé, directrice, Organisation scolaire
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs
M^e Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques
M. Charalambos Thomas, directeur, Services des technologies de l'information
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Le président souligne que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtià:ke, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada. Célébrons les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations, écoutons et amplifions la voix des peuples autochtones et nouons des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée. (M. J. Feldman et M. D. Tatone absents lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-12-13-2</u></p>
	<p>M. J. Feldman se joint à la réunion à 19 h 05.</p>
3.	<p><u>Hommage à Gail Bernstein – Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement</u></p> <p>Ce point a été présenté par M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, à titre d'information.</p>
	<p>M. D. Tatone se joint à la réunion à 19 h 06.</p>
4.	<p><u>Nomination d'Oliver Mansour et d'Omar Aly à titre d'Élèves du mois</u></p> <p>Élève de 4^e année à Roslyn, Olivier Mansour s'est classé premier au monde lors du premier Concours de mathématiques Caribou de l'année. Il s'agit d'un concours mondial organisé plusieurs fois au cours de l'année scolaire (d'octobre 2022 à mai 2023). Ce défi d'enrichissement en mathématiques cible la résolution de problèmes et le raisonnement mathématique et s'adresse aux élèves qui sont forts et doués dans cette matière. Dans sa catégorie d'âge (3^e et 4^e année), il y avait 619 écoles et près de 30 000 élèves participants.</p> <p>Omar Aly est un élève de 6^e année de 11 ans à l'école Royal Vale et il vient d'obtenir une note parfaite au plus grand concours de mathématiques en ligne au monde, le concours Caribou. Et statistiquement parlant, il est le seul sur les 13 159 participants internationaux dans la catégorie 5^e et 6^e année à avoir obtenu un score parfait. Bravo à Omar!</p>
5.	<p><u>Réunion à huis clos</u></p> <p><u>5.1 Motion de suspension et de réunion à huis clos</u></p> <p>Sur une motion de M. Tony Speranza, la réunion est tenue à huis clos à partir de 19 h 10.</p> <p>Fin de la réunion à huis clos à 19 h 14.</p>

6.

Adoption des résolutions de la réunion à huis clos

5.2 Santé et sécurité du travail – Régime rétrospectif de la CNESST – Choix quant à la limite par réclamation et cotisations CNESST pour 2023

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a avisé la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) de son choix quant à la limite par réclamation relativement au salaire maximum annuel assurable d'un employé, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 (résolution n° 21-11-10-4.3);

ATTENDU QUE la firme Optimum Consultants and Actuaries Inc., après avoir examiné les documents reçus de la CNESST en 2022, l'année d'évaluation finale de 2019, recommande dans son rapport un choix optimal de 900 % pour le salaire maximum annuel assurable, établissant ainsi la limite d'assurance à 819 000 \$ pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

A) d'aviser la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) que le choix de limite par réclamation de la commission scolaire pour la phase III du régime rétrospectif de la CNESST pour l'année 2023, relativement aux maladies et lésions professionnelles, soit fixé à 900 % pour le salaire maximum annuel assurable, établissant ainsi la limite d'assurance à 819 000 \$ pour l'année 2023.

B) d'autoriser le directeur général à signer, au nom de la commission scolaire, les documents pertinents relatifs au régime rétrospectif de la CNESST.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-5.2

5.3.1 Contrat de transport des élèves 2022-2028 entre la Commission scolaire English-Montréal et Autobus Dufresne Inc. (Berlines) – Contrat n° 2022-2028.3

ATTENDU QU'en vertu de l'article 291 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire English-Montréal (ci-après la CSEM) est autorisée à organiser le transport de tout ou partie de ses élèves;

ATTENDU QUE la CSEM a négocié un contrat de transport scolaire par entente (ci-après le Contrat) avec Autobus Dufresne Inc., le tout conformément au *Règlement sur le transport des élèves*;

ATTENDU QUE le Contrat est d'une durée de six (6) années scolaires, plus précisément pour les années scolaires suivantes : 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028;

ATTENDU QUE le montant annuel estimé du Contrat est de 1 849 260,00 \$, excluant les taxes applicables, pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 114.1 du *Règlement n° 10 (Délégation de pouvoirs)*, un contrat de service comportant une dépense de 250 000,00 \$ et plus doit être autorisé par le conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le comité consultatif de transport a été consulté et recommande que la CSEM conclue ledit Contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires autorise la CSEM à conclure un contrat de transport d'élèves avec Autobus Dufresne Inc. pour les années scolaires suivantes : 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à signer le Contrat au nom de la CSEM, ainsi que tous les documents qui pourraient être requis pour donner plein effet au Contrat négocié entre la CSEM et Autobus Dufresne Inc.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-5.3.1

5.3.2 Contrat de transport des élèves 2022-2028 entre la Commission scolaire English-Montréal et Autobus Dufresne Inc. (Autobus) – Contrat n° 2022-2028.4

ATTENDU QU'en vertu de l'article 291 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire English-Montréal (ci-après la CSEM) est autorisée à organiser le transport de tout ou partie de ses élèves;

ATTENDU QUE la CSEM a négocié un contrat de transport scolaire par entente (ci-après le Contrat) avec Autobus Dufresne Inc., le tout conformément au *Règlement sur le transport des élèves*;

ATTENDU QUE le Contrat est d'une durée de six (6) années scolaires, plus précisément pour les années scolaires suivantes : 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028;

ATTENDU QUE le montant annuel estimé du Contrat est de 408 000,00 \$, excluant les taxes applicables, pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 114.1 du *Règlement n° 10 (Délégation de pouvoirs)*, un contrat de service comportant une dépense de 250 000,00 \$ et plus doit être autorisé par le conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le comité consultatif de transport a été consulté et recommande que la CSEM conclue ledit Contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires autorise la CSEM à conclure un contrat de transport d'élèves avec Autobus Dufresne Inc. pour les années scolaires suivantes : 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à signer le Contrat au nom de la CSEM, ainsi que tous les documents qui pourraient être requis pour donner plein effet au Contrat négocié entre la CSEM et Autobus Dufresne Inc.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-5.3.2

5.3.3 Contrat de transport des élèves 2022-2028 entre la Commission scolaire English-Montréal et Autobus Groupe Séguin Inc. – Contrat n° 2022-2028.5

ATTENDU QU'en vertu de l'article 291 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire English-Montréal (ci-après la CSEM) est autorisée à organiser le transport de tout ou partie de ses élèves;

ATTENDU QUE la CSEM a négocié un contrat de transport scolaire par entente (ci-après le Contrat) avec Autobus Groupe Séguin Inc., le tout conformément au *Règlement sur le transport des élèves*;

ATTENDU QUE le Contrat est d'une durée de six (6) années scolaires, plus précisément pour les années scolaires suivantes : 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028;

ATTENDU QUE le montant annuel estimé du Contrat est de 1 049 757,51 \$, excluant les taxes applicables, pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 114.1 du *Règlement n° 10 (Délégation de pouvoirs)*, un contrat de service comportant une dépense de 250 000,00 \$ et plus doit être autorisé par le conseil des commissaires;

	<p>ATTENDU QUE le comité consultatif de transport a été consulté et recommande que la CSEM conclue ledit Contrat;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires autorise la CSEM à conclure un contrat de transport d'élèves avec Autobus Groupe Séguin Inc. pour les années scolaires suivantes : 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le directeur général soit autorisé à signer le Contrat au nom de la CSEM, ainsi que tous les documents qui pourraient être requis pour donner plein effet au Contrat négocié entre la CSEM et Autobus Groupe Séguin Inc.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-12-13-5.3.3</u></p>
7.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions par Zoom et possibilité pour le public d'y assister; • Campagne de financement en lien avec la loi 40; • Rémunération des commissaires.
8.	<p><u>Adoption des procès-verbaux</u></p> <p><u>8.1 Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil du 8 novembre 2022</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 8 novembre 2022 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-12-13-8.1</u></p> <p><u>8.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil du 22 novembre 2022</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 22 novembre 2022 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-12-13-8.2</u></p>
9.	<p><u>Affaires relevant des procès-verbaux</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal.</p>
10.	<p><u>In Memoriam</u></p> <p><u>10.1 Hommage en décembre 2022</u></p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire valorise l'apport des membres de son personnel;</p> <p>ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite prendre officiellement acte du décès de membres de sa grande famille d'employés;</p>

	<p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la commission scolaire souligne avec regret le décès de :</p> <p>Kenrick Scantlebury, enseignant retraité, du Centre de technologie Rosemont Robert Ruffolo, enseignant retraité (CEPGM/CSEM), Hôpital de Montréal pour enfants</p> <p>et qu'un message de condoléances soit adressé aux familles endeuillées.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-12-13-10.1</u></p>
11.	<p><u>Rapport du président</u></p> <p>Présentation du président, M. Joe Ortona :</p> <p>M. Ortona fait savoir à tous que le directeur général présentera un rapport conjoint pour eux deux.</p>
12.	<p><u>Rapport du directeur général</u></p> <p>Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À ses débuts il y a deux ans, le projet pilote d'inscription en ligne à la maternelle ne regroupait que cinq écoles, il en compte désormais vingt-deux. Il élimine les longues files et les heures d'attente interminables. La Semaine des inscriptions au primaire se mettra en branle le 30 janvier, pour se terminer au cours de la semaine du 3 février 2023. • Neuf des écoles de la CSEM se réuniront à l'occasion de la 9^e édition annuelle « Des bas en cadeau ». Dans le cadre de ce programme d'action communautaire, les élèves et le personnel sont invités à faire don de paires de bas neufs accompagnées de messages qui seront distribuées aux personnes dans le besoin au sein de notre communauté. Les bas seront remis aux organismes suivants : Dans la Rue, la Mission Old Brewery, la Mission Saint-Michael et la Mission Mile End. • Un groupe de jeunes filles de 3^e secondaire de l'école John. F. Kennedy a participé à une merveilleuse cause : le projet de boîtes à chaussures (The Shoe Box Project). Des articles d'hygiène personnelle tels que du shampoing, du gel douche, du dentifrice et autres ont été emballés dans des boîtes qui seront distribuées à des refuges pour femmes. • Le programme d'éducation sur l'Holocauste de la CSEM se poursuit. • L'Académie Lauren Hill a officiellement inauguré la piscine, les vestiaires et les toilettes nouvellement rénovés à son campus junior lors d'une cérémonie officielle. Au total, 2 millions de dollars ont été alloués à ce projet. • La CSEM a achevé d'importants travaux de réfection à l'école secondaire Westmount, dont des améliorations notables en façade. • La CSEM s'associe une fois de plus à CTV Montréal à l'occasion de la campagne annuelle Spirit of Giving dans le but de recueillir des fonds au profit de 10 organismes de bienfaisance locaux. Plus de 40 écoles et centres de la CSEM prendront part à la campagne. • La plus récente édition de la publication <i>Inspirations News</i>, le seul journal montréalais dédié à la communauté ayant des besoins particuliers et axé sur la promotion de l'inclusion et de l'accessibilité, est maintenant disponible et propose un contenu élargi.
13.	<p><u>Rapports des comités</u></p> <p><u>13.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)</u></p> <p>Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Rosemarie Federico :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une présentation a été faite par Pina Evangelista sur TEVA. Il s'agit d'un projet très pertinent pour les élèves neurodivers, ceux qui ont besoin d'aide pour poursuivre leur cheminement après le secondaire. Nous encourageons les parents d'enfants ayant des besoins particuliers à se renseigner sur le projet, car de nombreux parents ont besoin d'être guidés lorsque leurs enfants atteignent ce niveau de scolarité.

13.2 Comité consultatif de transport et sécurité

Point présenté par le président du comité, M. Pietro Mercuri :

- Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport.

13.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)

Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Maria Corsi:

- Les délégués ont assisté à une présentation de la Québec Virtual Academy par M. Servello, directeur de l'académie. Le Ministère a approuvé ce projet pilote pour une période d'un an, renouvelable.
- M^{me} Nickoletopoulos a fait une présentation sur la procédure de traitement des plaintes à la CSEM. Au cours des échanges, il a été question de revoir la procédure afin de la simplifier et de la rendre plus claire.

Point présenté par le commissaire parent, M. Tony Speranza:

- M^{me} Nickoletopoulos a guidé les délégués sur la manière de rédiger les critères de sélection des directions d'école.
- Le comité de parents a été consulté sur la proposition d'expansion de l'école secondaire M.I.N.D. pour l'ajout des niveaux secondaires 1 et 2 et a présenté une proposition favorable.

Point présenté par le commissaire parent, M. Daniel Tatone:

- Le comité de parents a entrepris son processus de révision et de mise à jour de ses règles internes.
- Le sous-comité de la conférence des parents du CPCSEM a commencé à réfléchir au format de la prochaine conférence des parents afin d'assurer une plus grande participation de ces derniers. Plusieurs suggestions ont été discutées.

13.4 Comité de gouvernance et de déontologie

Point présenté par le président du comité, M. Julien Feldman :

- Recommandations au conseil des noms des membres aux comités permanents.
- Recommandation au conseil pour le poste du nouveau protecteur de l'élève.

13.5 Comité de vérification

Point présenté par le président du comité, M. James Kromida :

- Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport.

13.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par le président du comité, M. Mario Benvolato :

- La réunion a été reportée.

13.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)

Point présenté par le vice-président et membre substitut du comité, M. Agostino Cannavino :

- Les emprunts maximums à court terme ont été examinés et approuvés, et sont conformes aux paramètres fixés par les directives gouvernementales.
- Le budget et les projections fiscales ont été passés en revue.
- Les membres ont approuvé les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2022.
- Le comité a adopté le rapport annuel sur le Régime de gestion des risques.
- À la suite d'un processus d'appel d'offres public, la firme Raymond Chabot Grand Thornton a été choisie à titre de vérificateurs externes pour la période 2023-2025.

- Les membres ont adopté la politique sur le harcèlement et la violence en milieu de travail, ainsi que la politique sur les services et travaux de construction.
- La délégation de pouvoirs a également été mise à jour afin de refléter les directives établies par le Secrétariat du Conseil du trésor.
- Enfin, la sous-ministre Carole Arav rendra visite aux commissions scolaires de la région de Montréal, y compris deux de nos écoles, soit l'école secondaire Laurier Macdonald et l'école secondaire John F. Kennedy.

13.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par l'observateur, M. Joseph Lalla :

- Aucune réunion n'a eu lieu depuis le dernier rapport.

13.9 ACSAQ (Association des commissions scolaires anglophones du Québec)

Point présenté par le président et membre de l'ACSAQ, M. Joe Ortona :

- La conférence du printemps aura lieu au mois de mai.
- La décision entourant la loi 40 n'a pas encore été rendue.
- Le ministère de l'Éducation a consulté plusieurs groupes, dont l'ACSAQ, sur la façon dont la mise en œuvre de la loi 96 affecterait la commission scolaire en ce qui a trait à sa gouvernance, sa gestion et son fonctionnement quotidien. L'ACSAQ a approuvé et transmis sa réponse.

14. Rapport des commissaires

Point présenté par le commissaire, James Kromida :

- M. Kromida a fait l'éloge de tout le travail qui a été fait à l'Académie Lauren Hill concernant l'inauguration de la nouvelle piscine. Les réactions des élèves ont été formidables. Les activités permettent aux élèves de se dépasser et de persévérer et font en sorte de les éloigner de la rue et des comportements délinquants.

Point présenté par le commissaire, Mario Pietrangelo :

- Laurier Macdonald a organisé la remise des diplômes de la promotion 2022. C'était fort agréable d'accueillir tout le monde, y compris les parents, après la pandémie.
- M. Pietrangelo a rencontré des instructeurs en techniques policières afin d'organiser une conférence sur la sensibilisation aux drogues d'une durée de deux jours à Laurier Macdonald pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire. Les parents ont formulé des commentaires positifs.

Point présenté par le commissaire, Agostino Cannavino :

- M. Cannavino a félicité M. Pevec et son équipe du Centre de technologie Rosemont pour avoir organisé et tenu la cérémonie de remise des diplômes.

Point présenté par le commissaire, Joseph Lalla :

- Plus de 7 000 \$ ont été amassés à l'école Royal Vale lors de la course annuelle Terry Fox. Pour l'occasion, Jacques Rougeau fut invité spécial à l'école.
- À l'Académie Royal West, M^{me} Katharine Cukier, enseignante en 3^e secondaire, a accompagné ses élèves à la pièce de théâtre *The Covenant*, écrite par Alice Abracen, ancienne élève de M^{me} Cukier, et basée sur une histoire véridique datant de 1944. L'histoire porte sur le traitement réservé aux prisonniers juifs dans un camp en Tchécoslovaquie.
- Une élève du comité vert de l'école Willingdon aura la chance de figurer parmi les délégués à la conférence COP15 sur la biodiversité. Le 12 décembre, Violet Lamoureux, élève de 6^e année, a eu l'occasion de se joindre à Jessica Smith, principale négociatrice financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, lors de la conférence. La conférence sera diffusée et partagée.

	<ul style="list-style-type: none"> • Félicitations à Omar Aly de Royal Vale qui a obtenu une note parfaite lors d'un concours international.
15.	<p><u>Rapport annuel 2021-2022</u></p> <p>ATTENDU QUE l'article 220 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que toute commission scolaire doit préparer un rapport annuel afin de présenter à la population sur son territoire un compte rendu des résultats obtenus en fonction des buts et des objectifs mesurables énoncés dans le Plan d'engagement vers la réussite avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);</p> <p>ATTENDU QUE ledit rapport doit également rendre compte au ministre des résultats obtenus quant aux orientations et objectifs du Plan d'engagement vers la réussite établi par le MEQ;</p> <p>ATTENDU QUE le rapport annuel renferme le rapport du Plan d'engagement vers la réussite de la CSEM, les états financiers, les contrats de service (Chapitre G-1.011) et le rapport d'affectation du personnel (Chapitre G-1.011);</p> <p>ATTENDU QUE la Commission doit acheminer une copie du rapport au ministre au plus tard le 31 décembre 2022, conformément à la <i>Loi sur l'instruction publique</i>;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Rapport annuel 2021-2022 de la Commission scolaire English-Montréal, y compris le rapport du Plan d'engagement vers la réussite de la CSEM, les états financiers, les contrats de service (Chapitre G-1.011) et le rapport d'affectation du personnel (Chapitre G-1.011), soit approuvé le 13 décembre 2022 et qu'une présentation officielle de ce document ait lieu le 24 janvier 2023 à l'Institut culinaire St. Pius X situé au 9955, avenue Papineau à Montréal.</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE des copies du rapport soient acheminées au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) au plus tard le 31 décembre 2022.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-12-13-15</u></p>
16.	<p><u>Comité de vérification</u></p> <p><u>16.1 Élection des membres</u></p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 193.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le conseil des commissaires doit constituer un comité de vérification;</p> <p>ATTENDU QU'il est recommandé par le comité de gouvernance et de déontologie que le comité de vérification soit composé de trois (3) membres du conseil des commissaires;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 10.1.3 du <i>Règlement n° 11 – Régie interne</i>, le comité de gouvernance et de déontologie recommande des nominations pour les membres du comité de vérification;</p> <p>ATTENDU QUE les commissaires qui siègent à ce comité possèdent une expérience en finances ou en comptabilité ou une expérience en gestion des ressources financières ou matérielles, conformément à l'article 10.4.3 du <i>Règlement n° 11 – Régie interne</i>;</p> <p>ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que membres du comité de vérification, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 9 novembre 2022, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du <i>Règlement n° 11 – Régie interne</i>;</p> <p>ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection des membres du comité de vérification et ont été recommandés par le comité de gouvernance et de déontologie :</p>

Jamie Fabian
James Kromida
Tony Speranza

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 13 décembre 2022, les commissaires suivants soient désignés à titre de membres du comité de vérification :

Jamie Fabian
James Kromida
Tony Speranza

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-16.1

16.2 Élection à la présidence

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le président du comité de vérification, conformément aux recommandations du comité de gouvernance et de déontologie, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité de vérification, notamment les qualités de président, conformément à l'article 10.1.2 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le président du comité de vérification doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que président du comité de vérification, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 9 novembre 2022, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature à l'élection au poste de président du comité de vérification et a été recommandé par le comité de gouvernance et de déontologie :

James Kromida

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 13 décembre 2022, M. James Kromida soit désigné à titre de président du comité de vérification.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-16.2

16.3 Élection à la vice-présidence

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le vice-président du comité de vérification, conformément aux recommandations du comité de gouvernance et de déontologie, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité de vérification, notamment les qualités de vice-président, conformément à l'article 10.1.2 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le vice-président du comité de vérification doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que vice-président du comité de vérification, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 9 novembre 2022, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature à l'élection au poste de vice-président du comité de vérification et a été recommandé par le comité de gouvernance et de déontologie :

Tony Speranza

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 13 décembre 2022, M. Tony Speranza soit désigné à titre de vice-président du comité de vérification.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-16.3

17. Comité des ressources humaines

17.1 Élection des membres

ATTENDU QUE conformément à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires doit constituer un comité des ressources humaines;

ATTENDU QU'il est recommandé par le comité de gouvernance et de déontologie que le comité des ressources humaines soit composé de cinq (5) membres du conseil des commissaires;

ATTENDU QUE conformément à l'article 10.1.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*, le comité de gouvernance et de déontologie recommande des nominations pour les membres du comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE les commissaires qui siègent à ce comité possèdent une expérience en gestion des ressources humaines, préférablement acquise dans l'administration publique, conformément à l'article 10.5.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que membres du comité des ressources humaines, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 9 novembre 2022, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le conseil doit élire cinq (5) membres parmi les commissaires;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à l'élection des membres du comité des ressources humaines et ont été recommandés par le comité de gouvernance et de déontologie :

Mario Bentrovato
Sophie De Vito
Joseph Lalla
Mario Pietrangelo

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 13 décembre 2022, les commissaires suivants soient désignés à titre de membres du comité des ressources humaines :

Mario Bentrovato
Sophie De Vito
Joseph Lalla
Mario Pietrangelo

Un membre supplémentaire reste à élire sur recommandation du comité de gouvernance et de déontologie.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-17.1

Le membre à élire doit soumettre son nom au comité de gouvernance et de déontologie afin qu'il soit recommandé au conseil, pour approbation.

17.2 Élection à la présidence

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le président du comité des ressources humaines, conformément aux recommandations du comité de gouvernance et de déontologie, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité des ressources humaines, notamment les qualités de président, conformément à l'article 10.1.2 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le président du comité des ressources humaines doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que président du comité des ressources humaines, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 9 novembre 2022, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature à l'élection au poste de président du comité des ressources humaines et a été recommandé par le comité de gouvernance et de déontologie :

Mario Bentrovato

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 13 décembre 2022, M. Mario Bentrovato soit désigné à titre de président du comité des ressources humaines.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-17.2

17.3 Élection à la vice-présidence

ATTENDU QUE le conseil des commissaires élit le vice-président du comité des ressources humaines, conformément aux recommandations du comité de gouvernance et de déontologie, en vertu des articles 10.1.2 et 10.1.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit déterminer si le commissaire répond aux exigences minimales du comité des ressources humaines, notamment les qualités de vice-président, conformément à l'article 10.1.2 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le vice-président du comité des ressources humaines doit observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté, de fiabilité et d'engagement dans ses fonctions, conformément à l'article 10.1.2 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que vice-président du comité des ressources humaines, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 9 novembre 2022, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature à l'élection au poste de vice-président du comité des ressources humaines et a été recommandé par le comité de gouvernance et de déontologie :

Mario Pietrangelo

IL EST DONC PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 13 décembre 2022, M. Mario Pietrangelo soit désigné à titre de vice-président du comité des ressources humaines.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-17.3

18. Élection des membres du comité consultatif de transport et sécurité

ATTENDU QUE conformément à l'article 2 du *Règlement sur le transport des élèves*, R.L.R.Q. (c. I-13.3, r. 12) et à l'article 12.5.2 du *Règlement n° 11 – Régie interne*, le conseil des commissaires doit élire deux (2) commissaires à titre de membres du comité consultatif de transport et sécurité;

ATTENDU QUE conformément à l'article 10.1.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*, le comité de gouvernance et de déontologie recommande des nominations pour les membres du comité consultatif de transport et sécurité;

ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant que membres du comité consultatif de transport et sécurité, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 9 novembre 2022, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du *Règlement n° 11 – Régie interne*;

ATTENDU QUE les commissaires suivants ont présenté leur candidature à titre de membres du comité consultatif de transport et sécurité et ont été recommandés par le comité de gouvernance et de déontologie :

Pietro Mercuri
Tony Speranza

	<p>IL EST DONC PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QU'à compter du 13 décembre 2022, M. Pietro Mercuri et M. Tony Speranza soient désignés à titre de membres du comité consultatif de transport et sécurité.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;">Résolution n° 22-12-13-18</p>
19.	<p><u>Élection d'un observateur au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire (CCSAS)</u></p> <p>ATTENDU QU'en vertu des articles 185 et 186 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le comité consultatif des services de l'adaptation scolaire (CCSAS) est constitué d'une majorité de parents, d'employés de la Commission scolaire English-Montréal et de représentants des organismes qui dispensent des services à ces élèves;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil des commissaires doit élire un (1) commissaire à titre d'observateur au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire, conformément à l'article 12.4.2 du <i>Règlement n° 11 – Régie interne</i>;</p> <p>ATTENDU QUE le comité de gouvernance et de déontologie recommande des nominations au poste d'observateur au CCSAS, en vertu de l'article 10.1.3 du <i>Règlement n° 11 – Régie interne</i>;</p> <p>ATTENDU QUE la secrétaire générale a reçu et accusé réception de tous les formulaires de soumission transmis par les commissaires désireux de poser leur candidature en tant qu'observateur au CCSAS, et les a transmis au président ainsi qu'aux membres du comité de gouvernance et de déontologie le 9 novembre 2022, aux fins de recommandation finale au conseil des commissaires, conformément à l'article 10.1.3 du <i>Règlement n° 11 – Régie interne</i>;</p> <p>ATTENDU QUE le commissaire suivant a présenté sa candidature au poste d'observateur au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire et a été recommandé par le comité de gouvernance et de déontologie :</p> <p>Pietro Mercuri</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'à compter du 13 décembre 2022, M. Pietro Mercuri soit désigné soit désigné à titre d'observateur au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire (CCSAS).</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;">Résolution n° 22-12-13-19</p>
20.	<p><u>Recommandation du comité de gouvernance et de déontologie</u></p> <p>ATTENDU QUE le 26 avril 2022, le conseil des commissaires a adopté la résolution n° 22-04-25-15.1 concernant l'affichage du poste de protecteur de l'élève, selon les critères de sélection énoncés dans la documentation soumise à la réunion;</p> <p>ATTENDU QUE le poste a été affiché et que des entrevues ont eu lieu le 17 novembre 2022;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 220.2 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>, le protecteur de l'élève est désigné après consultation du comité de parents et sur recommandation du comité de gouvernance et de déontologie;</p> <p>ATTENDU QUE le comité de gouvernance et de déontologie est prêt à recommander le candidat qui sera nommé à titre de protecteur de l'élève et protecteur de l'élève substitut;</p>

ATTENDU QUE le comité de parents de la CSEM doit être consulté sur la nomination du protecteur de l'élève et du protecteur de l'élève substitut;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULIEN FELDMAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET DE DÉONTOLOGIE, QUE le comité de parents de la CSEM soit consulté lors de sa prochaine réunion prévue le 12 janvier 2023 sur la nomination à titre de protecteur de l'élève et de protecteur de l'élève substitut de la CSEM des candidats recommandés par le comité de gouvernance et de déontologie.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le comité des parents de la CSEM soit invité à soumettre son point de vue par écrit à la secrétaire générale de la CSEM au plus tard le mercredi 18 janvier 2023, à midi, afin qu'une décision soit prise lors de la réunion du conseil des commissaires du 24 janvier 2023.

IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QU'une copie de cette résolution soit transmise au comité de parents de la CSEM.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-20

21. Recommandations du comité de planification à long terme

21.1 Proposition d'expansion de l'école secondaire M.I.N.D. pour l'ajout des niveaux secondaires 1 et 2 – Suite à la consultation

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil du 8 novembre 2022, le conseil des commissaires a approuvé, aux fins de consultation, par résolution n° 22-11-08-19.1, une proposition d'expansion de l'école secondaire M.I.N.D. afin d'ajouter les niveaux secondaires 1 et 2 pour la rentrée scolaire 2023-2024;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école secondaire M.I.N.D., le comité de parents de la CSEM, le conseil d'établissement de l'école secondaire Rosemont et le conseil d'établissement de l'école secondaire Westmount ont été invités à soumettre leurs points de vue au plus tard le 9 décembre 2022;

ATTENDU QUE le comité de planification à long terme de la Commission scolaire English-Montréal recommande que l'école secondaire M.I.N.D. intègre la 1^{re} et la 2^e secondaire à son programme d'études;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil approuve, tel que recommandé par le comité de planification à long terme, l'expansion de l'école secondaire M.I.N.D. afin d'ajouter les niveaux secondaires 1 et 2 pour le début de l'année scolaire 2023-2024.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-21.1

21.2 Location de locaux à l'Académie Marymount par le Conseil des éducateurs noirs du Québec - Suite à la consultation

ATTENDU QUE lors de la réunion du conseil du 8 novembre 2022, le conseil des commissaires a approuvé, aux fins de consultation, par résolution n° 22-11-08-19.2, une proposition de location de locaux à l'Académie Marymount par le Conseil des éducateurs noirs du Québec (QBBE);

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'Académie Marymount a été invité à soumettre son point de vue au plus tard le 9 décembre 2022;

ATTENDU QUE le comité de planification à long terme de la Commission scolaire English-Montréal recommande que la CSEM loue l'espace disponible au QBBE;

	<p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil approuve, tel que recommandé par le comité de planification à long terme, la location de locaux à l'Académie Marymount par le Conseil des éducateurs noirs du Québec.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-12-13-21.2</u></p>
22.	<p><u>Adoption finale des règlements révisés n° 1 et n° 4 (2022) – Fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions du conseil et du comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal</u></p> <p>ATTENDU QUE l'article 162 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses réunions ordinaires;</p> <p>ATTENDU QU'en vertu de la résolution n° 22-11-08-20, le projet de règlements révisés n° 1 et n° 4 (2022) a reçu une approbation provisoire afin de changer le lieu des réunions du conseil et du comité exécutif prévues le mardi 24 janvier 2023 et le mardi 25 avril 2023, qui se tiendront plutôt au Centre de carrières St. Pius X situé au 9955, avenue Papineau, à Montréal, aux mêmes dates et heures;</p> <p>ATTENDU QUE conformément à l'article 392 de la <i>Loi sur de l'instruction publique</i>, un avis public a été donné;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le règlement n° 1 révisé (2022) et le règlement n° 4 révisé (2022) fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires mensuelles de la Commission scolaire English-Montréal et du comité exécutif.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-12-13-22</u></p>
	<p>M. Mario Bentreovato propose par motion de passer à une séance à huis clos à 20 h 15.</p> <p>Vote : 7-8-0. Motion rejetée.</p>
23.	<p><u>Rémunération des commissaires en 2022-2023</u></p> <p>ATTENDU QUE le décret n° 1054-2022 en date du 15 juin 2022 établit de nouveaux paramètres pour le calcul du montant global maximal de la rémunération qui peut être versée à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire pour l'année scolaire 2022-2023;</p> <p>ATTENDU QUE lesdits paramètres sont en partie déterminés en fonction de l'équivalent temps plein de l'effectif scolaire annuel aux secteurs des jeunes, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;</p> <p>ATTENDU QUE le montant global maximal de la rémunération de l'ensemble des commissaires de la commission scolaire pour 2022-2023 est de 141 269 \$, la commission scolaire déterminant la répartition de cette enveloppe;</p> <p>ATTENDU QUE le montant de la rémunération versée aux membres des comités de gouvernance est basé sur un système de points, la valeur par point étant établie à 1 008 \$;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR TONY SPERANZA ET RÉSOLU QUE le montant annuel de la rémunération des commissaires de la CSEM soit établi conformément à la documentation soumise à la réunion.</p>

IL EST DE PLUS RÉSOLU que l'autorisation soit donnée aux Services financiers de prendre les mesures nécessaires afin d'intégrer le montant total de la rémunération pour 2022-2023 dans le budget annuel.

Vote : 11-3-1. Motion adoptée.

En faveur	M. Joe Ortona, M ^{me} Maria Corsi, M ^{me} Sophie De Vito, M ^{me} Rosemarie Federico, M. Julien Feldman, M ^{me} Ellie Israel, M. James Kromida, M. Pietro Mercuri, M. Mario Pietrangelo, M. Tony Speranza, M. Daniel Tatone
Contre	M. Agostino Cannavino, M. Jamie Fabian, M. Joseph Lalla
S'est abstenu	M. Mario Bentrovato

Résolution n° 22-12-13-23

24. Membres du comité ad hoc sur l'éducation

ATTENDU QUE conformément à la résolution n° 22-06-21-18.3, le comité ad hoc sur l'éducation a été institué;

ATTENDU QUE le comité ad hoc sur l'éducation agit à la fois comme comité de travail et consultatif de la commission scolaire dont l'objectif est d'accroître l'efficacité de l'administration de la commission scolaire et d'examiner, de réviser et de faire des recommandations au conseil des commissaires sur tous les aspects liés à la pédagogie, y compris, sans s'y limiter :

- Nouveaux programmes et/ou nouvelle législation proposés par le ministère de l'éducation ainsi que les initiatives/programmes locaux et leur mise en œuvre;
- Politiques relatives aux services éducatifs;
- Programme à l'intention des élèves internationaux (secteur des jeunes);
- Programmes mis en place par Nutrition et services alimentaires;
- Résultats aux épreuves ministérielles, aux examens de la Commission scolaire, de fin de cycle et de la session d'été;
- Enjeux en lien avec les programmes et services de soutien aux élèves ayant des besoins particuliers;
- Perfectionnement professionnel offert au personnel enseignant;
- Matériel pédagogique pour les écoles;
- Informations relatives aux services de garde;
- Questions pédagogiques liées à la convention de partenariat et au plan stratégique de la commission scolaire;
- Allocation des ressources (ex. Entente Canada-Québec, Milieux défavorisés – Opération Renouveau, Nouvelles approches/Nouvelles solutions, etc.);
- Recherche en éducation et projets multiculturels/multiraciaux;
- Intégration des TI en éducation.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ROSEMARIE FEDERICO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le comité ad hoc sur l'éducation soit composé des membres du conseil des commissaires suivants :

Joe Ortona, président
Joseph Lalla, vice-président
Pietro Mercuri, vice-président
Maria Corsi
Rosemarie Federico
Julien Feldman
Mario Bentrovato
Daniel Tatone

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la nomination des membres et la durée du mandat de ce comité soient effectives dès l'adoption de la présente résolution, jusqu'à ce que la modification du *Règlement n° 11 – Régie interne* soit finalisée et appliquée.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-24

25. Membres du comité ad hoc sur les finances et le budget

ATTENDU QUE conformément à la résolution n° 22-06-21-18.1, le comité ad hoc des finances et du budget a été institué;

ATTENDU QUE le comité ad hoc sur les finances et le budget agit à la fois comme comité de travail et consultatif de la commission scolaire dont l'objectif est d'accroître l'efficacité de l'administration de la commission scolaire et d'examiner, de réviser et de faire des recommandations au conseil des commissaires sur toutes les composantes financières des activités suivantes de la commission scolaire :

- Hypothèses utilisées pour élaborer les budgets de fonctionnement et d'investissement;
- Programmes pédagogiques nouveaux ou existants et/ou législation proposés par le ministère de l'Éducation susceptible d'avoir une incidence sur les programmes d'études;
- Politiques et procédures relatives à la gestion financière;
- Programmes destinés aux élèves internationaux;
- Programmes gérés par Nutrition et services alimentaires;
- Programmes et services de soutien pour les élèves ayant des besoins particuliers;
- Programmes gérés par les services de garde;
- Convention de partenariat et plan stratégique;
- Rendement financier trimestriel du budget de fonctionnement obtenu en comparant le rendement réel au budget;
- Propositions élaborées par l'administration pour corriger les écarts entre le budget et le rendement réel, y compris augmenter les budgets de dépenses et réduire les budgets de revenus;
- Décaissements (chèques) supérieurs à 5 000 \$;
- Propositions élaborées par l'administration requérant l'approbation de procéder à un achat regroupé ou à un appel d'offres public;
- Effectuer d'autres tâches qui peuvent être déléguées au comité par le conseil des commissaires.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOPHIE DE VITO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le comité ad hoc des finances et du budget soit composé des membres du conseil des commissaires suivants :

James Kromida, président
Jamie Fabian, vice-président
Agostino Cannavino
Sophie De Vito
Joe Ortona
Tony Speranza

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la nomination des membres et la durée du mandat de ce comité soient effectives dès l'adoption de la présente résolution, jusqu'à ce que la modification du *Règlement n° 11 – Régie interne* soit finalisée et appliquée.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 22-12-13-25

26.	<p><u>Chapitre G-1.011 – Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs – Rapport d'information</u></p> <p>Point présenté par Ann Watson, directrice des Ressources humaines, à titre d'information.</p>
27.	<p><u>Rapport du directeur général – selon le Règlement n° 10 – Délégation de pouvoirs</u></p> <p>Point présenté par le directeur général, M. Nick Katalifos, à titre d'information.</p>
28.	<p><u>Rapport de la réunion du comité exécutif du 8 novembre 2022</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ententes avec une école privée 2022-2023 - Octroi de contrat – P-2019 – Centre de carrières St. Pius X – Modernisation des cuisines existantes et projet de rénovations diverses du bâtiment
29.	<p><u>Sujets divers</u></p> <p>Aucun</p>
30.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 20 h 54.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-12-13-30</u></p>
	<p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____</p> <p>M^e Joe Ortona, président</p> <p style="text-align: right;">_____</p> <p style="text-align: right;">M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>